

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Céline P. Langlois, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Dans tout vieillard heureux sommeille un jeune qui a fait son possible. »

2020-03-065

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-066

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2019 PAR MADAME CAROLINE LEDUC DE LA FIRME ROY, DESROCHERS, LAMBERT

La lecture et le dépôt des états financiers pour l'année 2019 sont faits par Madame Caroline Leduc de la firme Roy, Desrochers, Lambert.

Un surplus de 550 564\$ apparaît aux états financiers pour l'année 2019.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter les états financiers déposés par Madame Leduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Rien à signaler.

2020-03-067

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-068

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
9237-4511 Québec inc.	Radiateur camion #1	2 735.26 \$
Air Liquide	Achat oxygène pour soudure	132.58 \$

Aréo-Feu	Réparation camion pompe	84.52 \$
Cablovision	Achat ordinateurs adjointe, garage, installation et imprimante bibliothèque	2 464.99 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camions #1 et #2	2 555.05 \$
Charest	Réparation camions #1, #6 et remorquage camion #1	2 889.65 \$
Climcô	Réparation chauffage CPE	536.07 \$
Jacinthe Gosselin	Sirop et équipement journée cabane à sucre service de garde	60.00 \$
J. Marc Laroche	Réparation lumière de rue et réparation chauffage CPE	1 263.82 \$
Location d'outil Simplex	Location scie à béton ciment garage et nacelle réparation toit garage coule	489.09 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camions #1 et #6	3 061.47 \$
Pièces d'auto Allison	Réparation camions #1, #2 et #6, outils garage, pièces sableuse, camion #7, Kubota, TV 6070	1 235.47 \$
Protection incendie CFS	Vérification annuelle des appareils respiratoires	1 543.10 \$
Sel Warwick	Sel à déglacage	3 482.64 \$
Sidevic	Réparation camion déneigement	390.82 \$
Signalisation Lévis	Dos d'âne et plaque 911	513.49 \$
Vivaco	Achat divers, huile hydraulique, réparation tracteur et réparation système à air	2 626.46 \$
Total		23 329.22 \$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 23 329.22\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de février 2020 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 167 755.87\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 27 février 2020.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Le nouveau camion de déneigement a été livré le 21 février dernier.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Rien à signaler.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Elle mentionne que la rencontre régionale de MADA tenue le 20 février a été très enrichissante.

La conseillère, Céline P. Langlois

- 4 bénévoles de la bibliothèque participeront à une formation sur les nouveaux outils numériques.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Il a reçu pour la Municipalité de Tingwick lors de la rencontre régionale de MADA un certificat de Municipalité amies des enfants et des aînés.
- Donne un compte-rendu de la journée blanche qui permet aux élèves de l'école Saint-Cœur-de-Marie en collaboration avec la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de faire du ski ou de la planche à Gleason.
- À participer au Carnaval d'hiver organisé par la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick.
- Les jeunes ont été très heureux de participer encore cette année à l'Escouade Gleason.
- Il a participé à l'assemblée annuelle d'Agri-Ressources qui vient en aide aux citoyens en milieu rural qui souffrent d'isolement et de dépression. Ils œuvrent en prévention du suicide.

Le maire, Réal Fortin

- Mentionne qu'il a participé également à l'assemblée annuelle d'Agri-Ressources et qu'il a retenu que des agriculteurs se regroupent pour faire des soupers partagés ce qui est une très bonne démarche.
- Les maires de la MRC d'Arthabaska ont rencontrés le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne afin de lui faire part des problématiques que les municipalités rencontrent.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2020-03-069

Avis de motion : Règlement numéro 2020

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement #2020-398 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

Une copie du projet de règlement est disponible pour les citoyens présents lors de la présente séance.

Présentation Règlement numéro 2020-398 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020

Le conseiller, Gervais Ouellette présente le règlement numéro 2020-398 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

La MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité de Tingwick.

En vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité de Tingwick doit se faire par règlement.

Le règlement numéro 2020-398 établi la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.

2020-03-070

Dérogation mineure : Domaine des Loisirs Plourde inc.

Considérant que le lot visé est le lot 5 499 642 du Cadastre du Québec, situé dans la zone AF-7;

Considérant que les propriétaires désirent construire un chalet sur leur propriété;

Considérant que le chalet projeté aura une hauteur de 4.15 mètres;

Considérant que le règlement de zonage permet une hauteur minimale de 6 mètres

pour les chalets ayant un étage;

Considérant que le chalet serait à 4 mètres de la limite latérale gauche;

Considérant que le chalet doit être à 5 mètres de toute limite latérale;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-310* indique :

7.2 Hauteur

Tout bâtiment principal doit respecter les hauteurs minimales et maximales suivantes :

<i>Nombre d'étages</i>	<i>Hauteur minimale</i>	<i>Hauteur maximale</i>
<i>1 à 1 ½</i>	<i>6,0 mètres</i>	<i>9,0 mètres</i>
<i>2 à 2 ½</i>	<i>5,25 mètres</i>	<i>11,0 mètres</i>
<i>3 à 3 ½</i>	<i>7,75 mètres</i>	<i>13,0 mètres</i>

La hauteur maximale fixée au tableau précédent ne s'applique pas à un bâtiment utilisé à des fins d'établissement religieux (art. 4.4 - A) ou ni à un bâtiment utilisé à des fins agricoles [...]

16.16.3 : Normes d'implantation

Un projet intégré doit respecter les exigences particulières suivantes :

- a) Tout bâtiment doit être construit à une distance d'au moins 15 m de toute rue publique.*
- b) Tout bâtiment doit être situé à une distance d'au moins 3 m de tout passage pour véhicule automobile conduisant à un autre bâtiment.*
- c) La distance minimale de tout bâtiment à une ligne latérale du terrain est de 5 m.*
- d) La distance minimale de tout bâtiment à la ligne arrière du terrain est de 15 m.*
- e) La distance minimale entre les bâtiments à l'intérieur du projet intégré est de 3 m.*
- f) Seules les habitations du type «chalet» sont autorisées dans le projet.*
- g) Le nombre d'étages maximum autorisé pour un chalet est de 2.*
- h) La demande de permis de construction doit porter sur un minimum de trois constructions «chalet» lors de la première phase de réalisation du projet intégré.*
- i) Le nombre maximal de chalets est de 15.*
- j) La superficie minimale d'un chalet est de 50 m².*
- k) Abrogé.*
- l) Abrogé.*
- m) Le projet intégré est autorisé sur un seul lot.*

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente dérogation pour les motifs suivants :

1. Il n'y a aucun changement visuel à la propriété;
2. La propriété est très loin de la rue;
3. Ça ne cause aucun préjudice aux voisins.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-071

Demande CPTAQ : Sintra inc.

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Sintra Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une partie du lot 5 499 630 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie des immeubles susmentionnés, propriété de la

demanderesse et visée par la demande est de 11.6 hectares;

CONSIDÉRANT que la demanderesse fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour exploiter une sablière-gravière;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	4-6 FT 4-4 FM
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Identique au lot visé par la demande
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Le lot est boisé et présente plusieurs variations de topographie. Le potentiel agricole sera amélioré après les travaux d'excavation.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucun impact significatif sur les activités agricoles.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte supplémentaire pour les établissements de production animale.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non applicable
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	L'environnement immédiat présente quelques exploitations de sablières/gravières. Aucun impact négatif.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	L'impact sera moyennement significatif. Il y aura drainage des terres avoisinants et la nappe d'eau ne sera pas touchée par les travaux d'excavation.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Ne s'applique pas.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Effet non significatif.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 15.7064 hectares;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisqu'il s'agit d'une situation ponctuelle;

CONSIDÉRANT que le demandeur devra obtenir toutes les autorisations nécessaires avant l'exploitation de la sablière/gravière, notamment celle du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et celle de la Municipalité de Tingwick;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

QUE la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Sintra Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole le lot 5 499 630 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Programme de reboisement social «Arbre évolution» 50 ans : Comité environnemental Tingwick
La résolution numéro 2020-03-072**

Considérant que le Comité environnemental de Tingwick désire déposer un projet de plantation d'arbre sur le terrain entourant la source d'eau municipal dans le cadre du programme de reboisement social «Arbre évolution»;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appuie le projet cité précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-073

Demande de modification Chemin du Hameau : enlever motel, hôtel, spa, auberge etc. : avis juridique

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposé pour enlever les usages motel, hôtel, spa, auberge, gîte etc... dans la zone REC-1;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de demander un avis juridique à Me Annie Aubé afin de connaître les conséquences d'un tel changement pour cette zone.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2020-03-074

Programme d'aide à la voirie locale : volet projets particuliers d'amélioration : subvention 33 460\$

Attendu que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Tingwick approuve les dépenses d'un montant de 33 460\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-075

Balayage de rue

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que l'inspecteur municipal, Ghislain Gagnon soit autorisé à embaucher un entrepreneur pour le balayage de rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-076
- 415 -

Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet entretien du réseau local : reddition de compte

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 464 930\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale dans le cadre du volet entretien du réseau local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-077

Soumission location de pelle pour l'année 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions sur invitation pour la location d'une pelle pour l'année 2019. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-078

Demande de contribution financière : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2020 : M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède le plus grand territoire de la MRC d'Arthabaska;

Considérant qu'elle possède plusieurs routes locales dont elle doit faire l'entretien;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au député de Drummond Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger une aide financière pour l'entretien de son réseau routier dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-079

Demande de contribution financière : amélioration des routes : Ministre des Transports du Québec : M. François Bonnardel

Considérant que M. François Bonnardel, Ministre des transports du Québec possède un budget discrétionnaire pour la réfection de routes;

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède le nombre de kilomètre le plus élevé de la MRC d'Arthabaska avec 115.51 kilomètres de routes lui appartenant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Ministre des Transports, M. François Bonnardel une subvention pour la réfection de certaines routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-03-080

Demande de prix : étude de vulnérabilité des sources d'eau potable

Considérant que la municipalité doit remettre au ministère de l'environnement une fois au 5 ans une étude de vulnérabilité de ses sources d'eau potable;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de demander des prix à des firmes pour cette étude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-081

Mandat directrice générale : acceptation soumission travaux rue du Bord de l'eau

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux de la rue du Bord de l'eau a été retardé au 12 mars;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu de donner le mandat à la directrice générale d'accepter la soumission qui sera recommandée par l'ingénieur au dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-082

Pénalité de retard livraison camion de déneigement : annulation et acceptation annulation facture supplémentaire

Considérant que le camion de déneigement a été livré avec 11 jours de retard;

Considérant que le devis prévoyait une pénalité de 100\$ par jour de retard;

Considérant qu'une commande d'équipements supplémentaires a été faite suite à l'ouverture de la soumission totalisant une somme de 3 576.10\$ que le vendeur accepte de payer en remplacement des frais de retard;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte d'annuler les pénalités de retard prévu au devis à la suite de l'annulation de la facture des équipement supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-083

Demande de soumission : rechargement en partie de la route du 5^e rang au 6^e rang

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement en partie de la route du 5^e au 6^e rang. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-084

Demande de soumission : rechargement descentes des Pins, de la rue Rita, de la rue Gérard et de la rue Guy

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement de la descente des Pins, de la rue Rita, de la rue Gérard et de la rue Guy. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-085

Demande de soumission : rechargement d'une partie du rang 6 (du 1^{er} pont vers chez Yves Ouellette) 2.8 km

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour le rechargement d'une partie du rang 6 pour approximativement 2.8 km. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-086

Demande de soumission : réparation d'asphalte : rang 6, route du 3^e rang, Chemin du Mont-Gleason et Chemin Cantin

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la réparation d'asphalte dans le rang 6, dans la route du 3^e rang, dans le Chemin du Mont-Gleason et dans le Chemin Cantin. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-087

Demande de soumission : accotement Chemin Craig 3.5 km vers Danville et 10.5 km vers Chesterville

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour une partie des accotements du Chemin Craig. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-088

Demande de soumission : réparation pavage Chemin Craig entre le 2820 et le 3315

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la réparation du pavage entre le 2820 et le 3315 du Chemin Craig. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-089

Demande de soumission : réparation route du 4^e rang pulvérisation et traitement de surface double

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour la pulvérisation et le traitement de surface double dans la route du 4^e rang. Les soumissions devront être déposées avant 11h le jeudi 26 mars 2020. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- Ministère des affaires municipales et de l'Habitation et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires a été adoptée.

ADMINISTRATION

2020-03-090
- 418 -

Embauche personnel camp de jour : Mesdames Laurie-Pier Girardin, Koralie Laliberté

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'embaucher Mesdames Laurie-Pier Girardin et Koralie Laliberté à titre de coordonnatrice et animatrice pour le camp de jour 2020. Le salaire et les avantages sociaux seront déterminés selon l'échelle salariale en vigueur. Une offre d'emploi sera transmise pour combler 2 postes d'animatrices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-091

Formation 4 bénévoles bibliothèque : Perfectionnement dans les outils numériques : 4 mars 2020 : frais inhérents

Il est proposé par la conseillère Céline P. Langlois, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'autoriser 4 bénévoles à assister à la formation de perfectionnement dans les outils numériques le 4 mars 2020. Les frais inhérents leurs seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-092

Avril, mois de la jonquille : Société canadienne du cancer

Considérant que chaque année, plus de 55 000\$ Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

- ✓ De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- ✓ Que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-093
- 419 -

Avis de défaut de bail : CPE La Forêt enchantée

Considérant que le CPE est en défaut de bail selon l'article 17 de la Convention de bail;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmettre par courrier enregistré un avis de défaut de bail au CPE La Forêt enchantée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-03-094

Nomination du conseiller, Pierre-André Arès : dossiers Partenaires 12-18 et de Rouli-Bus

Considérant la démission de M. Ghislain Gagnon à titre de conseiller;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que les dossiers de Partenaires 12-18 et de Rouli-Bus soient repris par le conseiller, Pierre-André Arès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-095

Subvention Programme Nouveaux horizons pour les aînés : achat de chaises Sentier Les Pieds d'Or

Considérant que le Programme Nouveaux horizons pour les aînés accepte de verser la somme de 5 000\$ pour l'achat de chaises au Sentier Les Pieds d'Or;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu d'autoriser la dépense de 5 000\$ pour l'achat de chaises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-096

Participation Journée Normand-Maurice édition 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la Journée Normand-Maurice édition 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-097

Paiement camion de déneigement : surplus cumulé non affecté

Considérant les états financiers déposés et le surplus cumulé non affecté au 31 décembre 2019;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de rembourser le coût du camion de déneigement à même les surplus cumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-098

Annulation Règlement d'emprunt #2019-390 : achat camion déneigement 2019

Attendu que la Municipalité de Tingwick a entièrement réalisé l'objet du règlement #2019-390 à un coût moindre que celui-prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 276 636.82\$;

Attendu que la Municipalité de Tingwick affecte une somme de 276 636.82\$ à son surplus cumulé non affecté;

Attendu qu'il existe un solde de 300 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé

par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2019-390 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

Que le montant de la dépense du règlement numéro 2019-390 soit réduit de 300 000\$ à 276 636.82\$;

Que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2019-390 soit réduit de 300 000\$ à 0\$;

Que le conseil affecte un montant de 276 636.82\$ à même son surplus cumulé non affecté;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-03-099

Annulation solde résiduaire Règlement d'emprunt #2019-391 travaux de voirie 2019

Attendu que la Municipalité de Tingwick a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2019-391 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 512 600\$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 19 310\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 2019-391 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 2019-391 soit réduit de 531 910\$ à 512 600\$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2020-03-100

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h55)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2020-03-0682020-03-073, 2020-03-075, 2020-03-077, 2020-03-080, 2020-03-081, 2020-03-082, 2020-03-083, 2020-03-084, 2020-03-085, 2020-03-086, 2020-03-087, 2020-03-088, 2020-03-089, 2020-03-090, 2020-03-091, 2020-03-093, 2020-03-095, 2020-03-096 et 2020-03-097.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%